

ENTREPRENEZ

à Vie et Boulogne

www.vie-et-boulogne.fr



La Communauté de communes **Vie et Boulogne** est une « **terre d'accueil** » pour vous, entrepreneurs. Il nous tient à cœur d'être à vos côtés pour accompagner votre développement sur le territoire.

Notre stratégie économique repose sur la bonne articulation entre la croissance de votre entreprise et les enjeux du territoire (optimisation foncière, mutualisation avec les entreprises voisines, production d'énergie renouvelable...), sur lesquels nous développons un accompagnement spécifique.

Pour y répondre, nous avons noué plusieurs partenariats au service de votre projet. Notre rôle est d'être des facilitateurs, pour vous permettre d'ancrer et pérenniser votre activité sur Vie et Boulogne.

Le service développement économique se mobilise pour la réussite de vos projets !

MIREILLE HERMOUET, VICE-PRÉSIDENTE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
GUY PLISSONNEAU, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Vie et
Boulogne** communauté
de communes

En chiffres

15 communes

46 000 habitants

+ 500 habitants/an

+ 3 500 entreprises

350 créations

d'entreprises/an

15 000 emplois

50 zones d'activité



2 axes 2x2 voies

La Roche-sur-Yon/Nantes

La Roche-sur-Yon/Challans

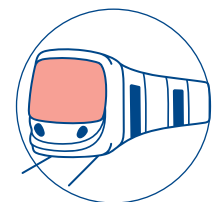
40 min. de Nantes

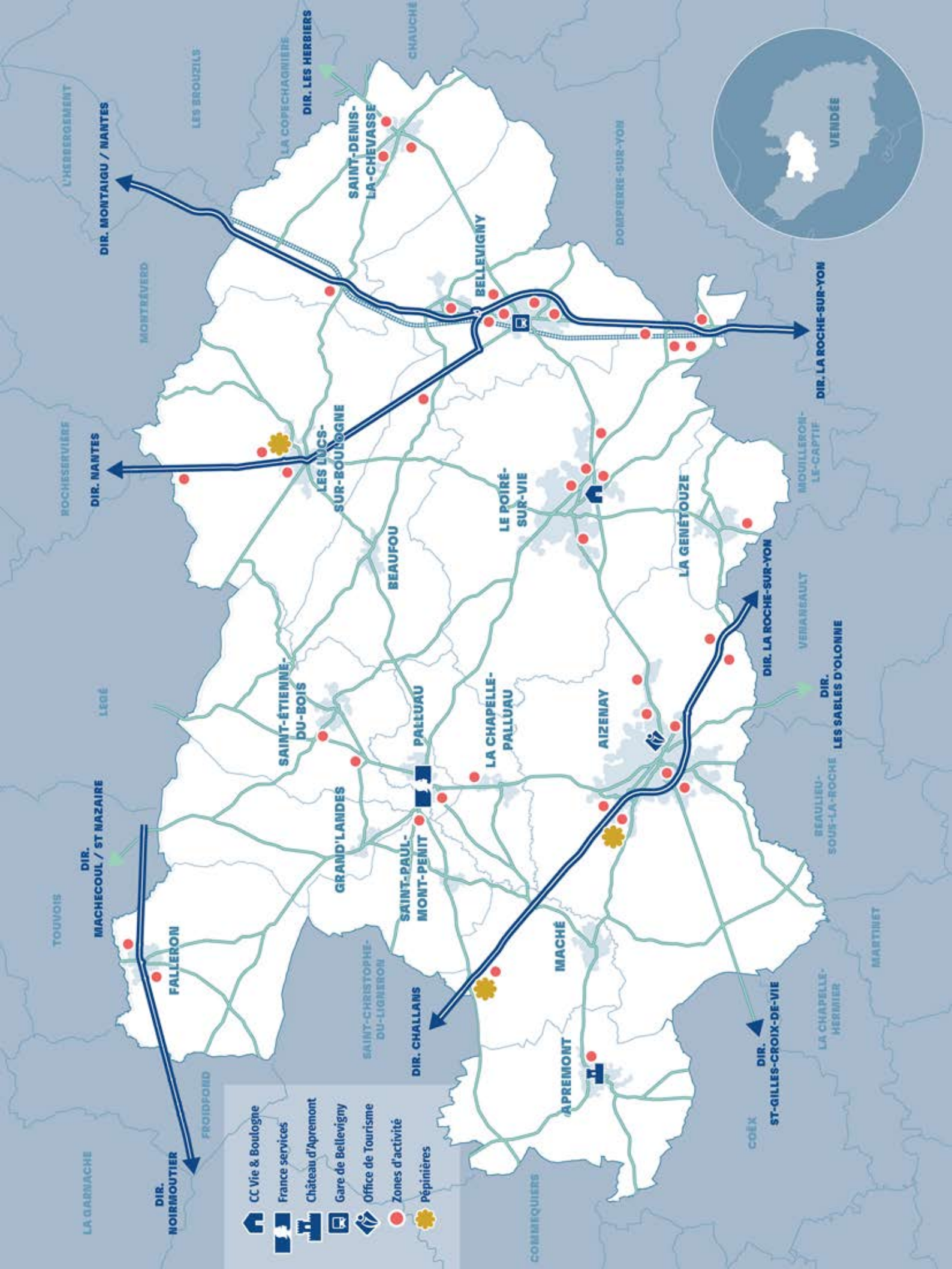
30 min. du littoral vendéen



1 gare TER Bellevigny

Les Sables d'Olonne/Nantes





Une stratégie adaptée au territoire



La Communauté de communes a élaboré et adopté en 2022 sa stratégie économique, qui traduit sa volonté forte de maintenir sa capacité de développement et d'accompagnement de votre projet autour de 4 axes.

Vie et Boulogne est labellisée Territoire d'industrie Vendée centre 2023-2027.

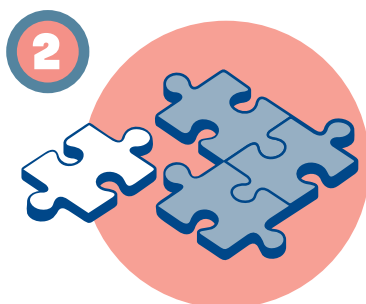
Dans ce cadre, un programme d'actions a été validé autour de 4 axes (l'attractivité, le recrutement, l'innovation, la simplification), pour soutenir le développement des entreprises.

Accompagner spécifiquement votre projet



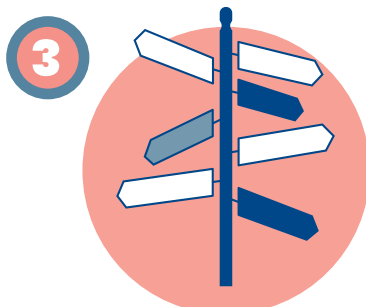
Analyser votre projet pour vous proposer une offre adaptée à vos besoins (immobilier, foncier, financement,...)

Adapter notre offre à votre activité



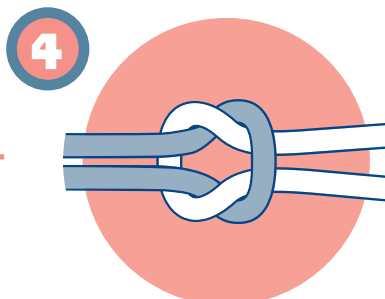
Intégrer votre projet sur un site qui répond aux spécificités de votre activité (artisanat, industrie)

Optimiser le potentiel des zones d'activité



Optimiser et rationaliser le foncier dans les zones d'activité (mutualisation, accueil de nouvelles activités sur du foncier privé...)

Faciliter votre mise en réseau



Développer les liens entre les entreprises par des mises en relation, des rencontres et des événements

Une offre foncière spécifique pour votre implantation

50 zones d'activité sont aménagées avec l'ensemble des équipements nécessaires à votre développement : voirie, fibre optique, mise en réseau...

En fonction de leur localisation, ces zones accueillent des activités artisanales, industrielles, logistiques ou tertiaires.

Je m'implante en zone d'activité, mode d'emploi

Présentation de votre projet à la commission économie

Elle se compose d'élus représentant chaque commune du territoire.
Un premier avis est donné sur votre projet.

Échanges sur votre projet architectural

Plusieurs échanges ont lieu avec le service sur l'intégration de votre projet et sa cohérence avec les enjeux du territoire.

Signature de la vente de la parcelle chez le notaire

Délai indicatif de 10 à 12 mois sur l'ensemble des étapes.

Le foncier intercommunal ne constitue pas l'unique solution pour implanter et développer votre projet. Nous pouvons également vous accompagner sur l'acquisition ou la location d'un bâtiment existant ou vous mettre en relation avec le propriétaire d'une réserve foncière privée qui correspondrait à vos critères.

Échanges avec vous pour qualifier la demande

Un rendez-vous est fixé avec le service développement économique pour présenter et détailler le projet et préciser notre accompagnement.

Présentation de votre projet au bureau communautaire

Un avis définitif est formulé par les maires du territoire. Vous pouvez avancer sur l'élaboration de votre avant-projet.

Validation des conditions de vente

Sous réserve de l'obtention du permis de construire et du financement bancaire global du projet.

C'est parti pour le démarrage de votre projet de construction !

Une offre immobilière diversifiée

La Communauté de communes favorise la création ainsi que le développement des jeunes entreprises grâce à un parc immobilier dédié :

- **10 bâtiments locatifs de 120 à 700 m², pour des activités artisanales ou industrielles**
- **Montant du loyer progressif**



Bourse aux locaux

Vie et Boulogne répertorie gratuitement les locaux d'activités disponibles à la location ou à la vente sur le territoire.

- Le service vous accompagne dans votre projet : mise en relation, financement, conseil en urbanisme...
- Consultez les offres immobilières en ligne sur : locaux.vieetboulogne.fr

Zoom sur le projet du quartier de la gare de Bellevigny

Vie et Boulogne souhaite compléter son parc immobilier en proposant une offre tertiaire. L'objectif est de disposer d'une offre de bureaux et espace de coworking ouverts aux entreprises et salariés pour une location ponctuelle ou permanente.

La gare de Bellevigny et un immeuble à proximité ont été ainsi acquis par la collectivité, pour porter un projet d'aménagement global.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan climat air énergie territorial (PCAET) à plusieurs titres :

- Diminution des déplacements des salariés/ entreprises utilisatrices du site
- Accompagnement du développement du télétravail
- Connexion à l'offre de mobilité présente sur site (train, parking vélos sécurisé, proximité du centre de Bellevigny).

Ce projet représente un investissement global de plus d'un million d'euros pour la Communauté de communes Vie et Boulogne. Il se réalisera en plusieurs phases, en commençant par la requalification de la gare dont les études sont en cours pour une réalisation en 2026/2027.

Des partenaires au service de votre projet

La Communauté de communes encourage la relation interentreprises et est convaincue de la force des réseaux. En fonction de votre projet, nous vous orientons vers le partenaire le plus adapté à vos besoins.

- **Acti'Vie** est un réseau dynamique qui rassemble des entreprises locales à travers des temps forts tels que visites d'entreprises, réunion thématiques et temps conviviaux partagés pour créer du lien.
- **IVB** (Initiative Vendée bocage) est un réseau local de soutien à la création, la reprise et le développement des entreprises, grâce à des prêts d'honneur dont le suivi personnalisé est réalisé conjointement avec la communauté de communes.
- **Ruptur** est une association pour le soutien des projets collectifs dédiés à l'environnement (énergie, déchets/ressources, mobilité, biodiversité...)
- **Orace** est une association de conseil auprès des entreprises dans leur démarche d'optimisation et maîtrise de leur performance énergétique

Une visibilité locale pour votre activité

Un annuaire en ligne recense les 3 500 entreprises du territoire. Il est disponible gratuitement pour valoriser votre activité.

Vous pouvez mettre à jour vos données facilement, ajouter des liens vers votre site ou vos réseaux sociaux, insérer des visuels (plaquette commerciale, photos...)

L'annuaire est un outil au service de votre communication, consultable via notre site internet www.vie-et-boulogne.fr et celui de votre commune.

Consultez l'annuaire des entreprises en scannant ce QR code



Contacts

Maxime Martin

Responsable du service
Développement économique

Johanna Flaire

Chargée de Développement économique
(Accompagnement implantation,
création/reprise/développement)



Antoine Poupelin

Chargé de Développement économique
(animation/partenaires, immobilier
d'entreprises, logements salariés)

Aline Boissel

Assistante du service
Développement économique



Communauté de communes Vie et Boulogne

24 rue des Landes – Z.A. la Gendronnière
85170 Le Poiré-sur-Vie
02 51 31 08 60 – eco@vieetboulogne.fr

